

# L'Académie de pharmacie se penche sur les compléments alimentaires contenant des plantes

7 mars 2019

Un groupe de travail de l'Académie nationale de pharmacie a examiné la liste de plantes autorisées dans les compléments alimentaires ([arrêté ministériel de 2014](#)). Publié en février 2019, son rapport donne des précisions sur des produits mal définis mais ayant une image favorable auprès des consommateurs (1 adulte sur 5 en consomme d'après l'enquête [INCA 2](#)). Selon les experts, certaines des plantes figurant sur cette liste ne devraient pas s'y trouver, n'ayant aucune capacité nutritionnelle ou aucun usage alimentaire connu, mais présentant des effets pharmacologiques potentiels pouvant être à l'origine de conséquences indésirables. C'est notamment le cas des plantes à hétérosides hydroxyanthracéniques, dotées de propriétés laxatives (séné, cascara), et dont les risques de mésusage ont été soulignés par l'[Agence européenne du médicament](#) et l'[EFSA](#). Le rapport propose aussi de distinguer compléments alimentaires visant à restaurer une carence réelle et suppléments alimentaires à un régime normal, ces derniers étant jugés souvent superflus, voire dangereux. L'Académie propose *in fine* une révision de l'arrêté de 2014.

Source : [Académie nationale de pharmacie](#)